

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 29/01/2018 à 19H30**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - HAGEN - MASSON - GONAND
MMES: WINTERRATH -- DUMAS

Absent avec excuse : MME REYROLLE (procuration à Mme WINTERRATH)

Absent sans excuse : MMES : HEMMER - SCHWARTZ

Secrétaire de séance : Mme DUMAS.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 06.12.2017 (**point N°2**)

Point N°3 – Devis achat tracteur

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que l'adjoint technique étant seul pour assumer toutes les tâches inhérentes à sa fonction, il serait judicieux d'inscrire au budget primitif l'achat d'un tracteur avec kit d'homologation route.

Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe pour cet achat.

Des devis seront demandés et examinés lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Ce point ne nécessite pas de délibération dans l'immédiat.

Point N°4 - Présentation du rapport annuel d'activités 2016 de la CCCE

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés dans chaque secteur de compétence.

Il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Le rapport d'activités 2016 a été présenté aux Conseillers communautaires qui en ont pris acte le 5 décembre 2017,

Le rapport d'activités 2016 est présenté aux conseillers municipaux,

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2016

Le Conseil Municipal prend acte.

Les services techniques de la CCCE seront sollicités afin d'établir un devis pour ces travaux

- La réalisation d'un giratoire aux 4 routes par le Conseil Départemental avec une participation communale à hauteur de 25% du montant H.T. de l'opération.

Point N°10 – Demande de modification de travaux à Haute-Rentgen

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courriel émanant de Monsieur STEYER Philippe, domicilié à Haute-Rentgen, qui souhaite que la Commune déplace ou remplace par une armoire, le boîtier France Télécom situé sur le domaine public (trottoir) le long de sa propriété, le trouvant inesthétique.

Après renseignement pris auprès des services techniques de la CCCE, il s'avère que ce boîtier France Télécom posé sur un potelet sert de répartiteur pour les abonnés du village. Ce répartiteur autrefois sur un poteau béton enlevé dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux, doit rester accessible et ne peut en aucun cas être enterré ou mis en chambre.

Le coût conséquent d'un éventuel déplacement ou remplacement par une armoire de ce répartiteur serait à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de ne pas réserver une suite favorable à la demande de Monsieur STEYER. Le manque d'esthétisme du répartiteur estimé par M. STEYER n'étant pas un motif valable de déplacement/remplacement du potelet.

11° Divers

Illuminations de Noël

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il devient urgent de procéder au remplacement de certaines illuminations de Noël ainsi qu'à l'équipement de prises sur les poteaux d'éclairage public du lotissement « Les Carrés St Hippolyte ».

Ces investissements ainsi que les frais de pose et dépose de ces illuminations étant onéreux, Madame le Maire propose de ne plus mettre d'illuminations de Noël en place en décembre 2018.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 02/02/2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 01/02/2018.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

V. Winterrath



Point N°5 - Convention tripartite frais fonctionnement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Bibliothèque des 3 villages occupe les locaux de la mairie de Evrange et que les frais de téléphonie et d'électricité inhérents au fonctionnement de cette association sont supportés par les trois communes.

Jusqu'à présent l'accord était verbal et il n'y avait pas de convention écrite, aussi afin d'éviter tout problème de refus de paiement de la part de la Trésorerie, Madame le Maire propose de signer une convention et de régler les factures sur présentation des justificatifs correspondants.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Point N°6 – Demande de location de parcelle par un agriculteur.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une lettre émanant de Monsieur LEONARD Christophe, agriculteur sur la commune, qui souhaite que la Commune lui loue une partie de la parcelle N°67 sise section N°39 lieudit Doll (environ 0.44 ares) afin de consolider son activité agricole et notamment son atelier bovins allaitants conduit en agriculture biologique depuis 2011.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- décide de proposer à M. LEONARD, la signature d'un « contrat de prêt à usage ». Le prêt à usage étant un contrat par lequel un propriétaire met ses terres à disposition d'un exploitant agricole et cela à titre gratuit. Ce contrat doit respecter les dispositions de l'article 1875 et suivants du code civil.

Point N°7 – Reversement fonds rythmes scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de reverser au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire Jules Verne, la somme de 1.800 € (acompte) relative au fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Point N°8 – PLU – Avenant à la délibération du 22/02/2016

Madame le Maire propose aux conseillers d'accepter de retirer ce point de l'ordre du jour. Tous les éléments pour délibérer n'ayant pas été transmis par le Bureau d'Etudes.

Point N°9 – Orientations budgétaires 2018-2020

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018, Madame le Maire propose d'inscrire au programme d'investissements les opérations suivantes :

- l'achat du tracteur avec kit d'homologation route
- la voirie de la rue de la Tuilerie